

LES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le BO No 3 19 JUIN 2008 HORS SÉRIE p 37

Orthographe

N.B. :

L'ensemble des connaissances et compétences attendues s'applique à toutes les situations d'écriture énoncées plus haut et non rappelées dans cette rubrique. L'orthographe révisée est la référence.

Cours élémentaire deuxième année

- Écrire sans erreur sous la dictée un texte d'au moins cinq lignes en mobilisant les connaissances acquises en vocabulaire, grammaire et orthographe.

Compétences grapho-phoniques

- Respecter les correspondances entre lettres et sons.
- Respecter la valeur des lettres en fonction des voyelles placées à proximité (*s/s, c/c, c/qu, g/gu/gé*).
- Respecter la valeur des lettres en fonction de la consonne suivante (*n* devenant *m* devant *m, b, p*).
- Utiliser sans erreur les accents (*é, è, ê*).

Orthographe grammaticale

- Écrire sans erreur les pluriels des noms se terminant par *s, x, z* ; par *-al*, par *-ou*.
- Utiliser sans erreur les marques du pluriel et du féminin des adjectifs.
- Écrire sans erreur les formes des verbes étudiés aux temps étudiés, sans confondre, en particulier, les terminaisons (*-e, -es, -ent* ; *-ons* et *-ont* ; *-ez, -ais, -ait* et *-aient* ; *-ras, -ra*).
- Appliquer la règle de l'accord du verbe avec le sujet (y compris pronom personnel) dans les phrases où l'ordre sujet-verbe est respecté, et où le verbe est à un temps simple.
- Accorder sans erreur le déterminant et le nom, le nom et l'adjectif (épithète).
- Écrire sans erreur des homophones grammaticaux en liaison avec le programme de grammaire (*al/à, ont/on, est/et, sont/son*).

Orthographe lexicale

- Écrire sans erreur des noms et des adjectifs se terminant par une consonne muette (ex. *chant, cf. chanteur ; blond, cf. blonde...*).
- Écrire sans erreur les mots mémorisés et régulièrement révisés, en particulier les mots invariables acquis aux CP et CE 1, des mots fréquents, des mots référents pour des sons.
- Connaître la notion d'homonyme et écrire sans erreur un nombre croissant d'homonymes jusqu'à la fin du cycle.

Cours moyen première année

- Écrire sans erreur sous la dictée un texte d'une dizaine de lignes en mobilisant les connaissances acquises.

Orthographe grammaticale

- Écrire sans erreur le pluriel des noms se terminant par *-eu*, par *-eau*. Le pluriel des noms en *-au, -ail* est en cours d'acquisition.
- Écrire sans erreur les formes des verbes étudiés aux temps étudiés, dont les verbes du premier groupe en *-cer, -ger, -guer*.
- Appliquer la règle de l'accord du verbe avec son sujet, y compris pour les verbes à un temps composé, et pour les sujets inversés.
- Appliquer la règle de l'accord du participe passé avec *être* et *avoir* (cas du complément d'objet direct postposé).
- Accorder sans erreur l'adjectif (épithète, apposé et attribut du sujet) avec le nom.
- Écrire sans erreur les homophones grammaticaux déjà étudiés, ainsi que *ses/ces, mes/mais, on/on n', celse, c/s' (c'est/s'est, c'était/s'était), ou/ou, la/l'/a/l'as/là*.
- Écrire sans erreur les infinitifs de verbes du premier groupe après préposition (*il me dit d'aller*).

Orthographe lexicale

- Écrire sans erreur des mots invariables, en particulier les plus fréquents de ceux étudiés en grammaire.
- S'appuyer sur sa connaissance des familles de mot pour écrire sans erreur des mots nouveaux (préfixe *in-, im-, ilou ir-*, suffixe *-tion...*).
- Mémoriser la graphie de la syllabe finale des noms terminés par *-ail, -eil, -euil*.

Cours moyen deuxième année

- Écrire sans erreur sous la dictée un texte d'au moins dix lignes en mobilisant les connaissances acquises.

Orthographe grammaticale

- Orthographier correctement les verbes étudiés aux temps étudiés, dont les verbes du premier groupe en *-yer, -eter, -eler*.
- Appliquer la règle de l'accord du verbe avec son sujet, y compris avec le sujet *qui* de 3ème personne.
- Écrire sans erreur les homophones grammaticaux déjà étudiés, ainsi que *on/on n', d'on/dont/donc, quel(s)/ quelle(s)/ qu'elle(s), sans/s'en* ; la distinction entre *leur* et *leurs* est en cours d'acquisition en fin de cycle.
- Distinguer par le sens les formes verbales homophones de l'imparfait et du passé composé.

Orthographe lexicale

- Écrire correctement (doublement de la consonne) le début des mots commençant par *ap-, ac-, af-, ef-* et *of-*.
- Écrire correctement la syllabe finale des noms terminés par *-ée* ; par *-té* ou *-tié* ; par un *e* muet.
- Respecter la convention de la coupe syllabique à la ligne.

BO spécial n° 6 du 28 août 2008

Programmes du collège

Programmes de l'enseignement de français

Préambule - Principes et objectifs

2. Orthographe

Savoir orthographier correctement un texte constitue, socialement et professionnellement, une compétence essentielle. Le professeur de français accorde donc une attention constante à l'acquisition d'une bonne maîtrise de l'orthographe par ses élèves. Il s'assure notamment de leur capacité d'orthographier correctement leur propre texte.

L'acquisition de la compétence orthographique est indissociable des savoirs acquis dans les séances consacrées à la grammaire et au lexique. Elle rend nécessaire un apprentissage raisonné et régulier, étroitement articulé avec ces séances : le professeur veille à la mémorisation des règles essentielles et à leur réinvestissement dans des activités d'écriture variées. L'acquisition de la compétence orthographique dépend aussi de la capacité de l'élève à réfléchir sur ce qu'il écrit lui-même et sur ce qui est écrit par d'autres : des activités sont fréquemment organisées à cette fin. En particulier, le professeur conduit l'élève à revenir sur ses erreurs, à les identifier, à les analyser et à les corriger. L'élève apprend par ailleurs à consulter et à utiliser régulièrement et méthodiquement le dictionnaire, le manuel de grammaire, le guide de conjugaison ou encore à se servir, avec discernement et sans y voir un outil qui le dispenserait de la réflexion, d'un logiciel de correction orthographique adapté.

Les formes d'évaluation de l'orthographe sont multiples et, usant de la liberté pédagogique qui lui est laissée, le professeur saura trouver les plus pertinentes pour sa classe. Les réécritures constituent une forme d'évaluation de la compétence orthographique intéressante, qu'il s'agisse pour l'élève de récrire son propre texte ou celui d'autrui. Parmi tous les types de dictées auxquels le professeur peut avoir recours (dictée-copie, dictée dialoguée...), la dictée de contrôle est une modalité indispensable d'évaluation de la compétence orthographique. Soigneusement choisie, elle est propre à concentrer l'attention de l'élève sur ce qu'il écrit. Le professeur en fait un exercice motivant et stimulant. A cette fin, il précise soigneusement les critères d'évaluation et établit une progression en fonction des difficultés propres à ses classes.

NB : Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications de l'orthographe proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française (Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990). Pour l'évaluation, il tient également compte des tolérances grammaticales et orthographiques de l'arrêté du 28 décembre 1976 (Journal officiel de la République française du 9 février 1977).

http://media.education.gouv.fr/file/special_6/21/8/programme_francais_general_33218.pdf